BULLETIN MUNICIPAL

LE MOT DU MAIRE

Chères Fressennevilloises, Chers Fressennevillois,

Le 14 avril le Conseil municipal a approuvé à la majorité avec 12 « Pour », 1 « abstention » et 5 « contre » notre budget 2025 qui représente 4 976 001.53 dont 3 298 416.77 € en fonctionnement et 1 677 584.76 € en investissement.

Ce budget 2025 sera le dernier de la mandature. Chacun peut toujours interpréter les chiffres à sa façon. Chacun peut avoir sa propre analyse de notre situation financière mais personne ne peut contester les chiffres. Certains se gargariseront d'avoir voté **« contre »** et s'être opposés à ma gestion. Pourtant, les chiffres parlent d'eux-mêmes, validés et confirmés par les services des finances locales. Ils ont oublié que nous étions dans une situation financière catastrophique, avec la honte d'être dans le réseau d'alerte !

C'est pourquoi, je tiens à rappeler que depuis 2020 nous avons réalisé **1 363 989 euros d'investissements** et nous avons remboursé **650 791 euros d'emprunts.**

Au 31.12.2019 nous étions endettés à hauteur de 1 588 000.00 euros et nous avons terminé l'année 2024 à 1 271 944.00 euros d'encours de dette

Au 31.12.2024 nous avions **1 233 800.08 euros** sur notre compte en trésorerie contre 393 112.00 fin 2018 et 556 617.56 euros fin 2019.

C'est-à-dire que nous avons avancé tout en redressant la situation, et en n'augmentant pas les taux d'imposition.

Notre budget 2025 reprend essentiellement en investissement le marché de la future cantine et nous avons provisionné, d'une certaine manière, pour la réhabilitation de la cour de l'école Jean Gaudier. Je suis déterminé comme pour la cantine à aller chercher les subventions pour pouvoir réaliser ce projet.

Il est inscrit un emprunt d'équilibre qui cette année sera réalisé. Contrairement aux idées reçues, notre conseiller aux décideurs locaux nous a confirmé que nous avions la capacité de pouvoir emprunter et qu'il nous conseillait de le faire plutôt que de trop puiser dans notre fonds de roulement. Il nous faut rester prudents mais il reste encore beaucoup à faire !

C'est une vraie fierté pour moi et ma fidèle équipe car les difficultés n'ont pas manqué depuis 2020 mais nous avons tenu bon. Grâce à notre rigueur et aux économies que nous avons réalisées nous pourrons continuer à engager des investissements structurants pour l'avenir et pour le bien-être de tous.

Comptez sur nous pour poursuivre cette saine gestion des deniers publics qui permet de continuer à investir pour vous et l'avenir de nos enfants.

Restant à votre disposition et vous souhaitant une bonne lecture à tous !

Bien à vous

Le Maire,

Jean-Jacques LELEU

Signature d'une convention pour la construction d'un ALSH et d'une cantine à Fressenneville

Le nouveau plan d'investissement CNAF a permis à la commune de Fressenneville **de bénéficier d'une subvention de 198 510 € pour la création d'un nouvel accueil périscolaire et d'une cantine.**

La signature de la convention dédiée a eu lieu à la Caf de la Somme **le jeudi 30 janvier 2025.**

Ce partenariat affirme l'engagement de la Caf à promouvoir le bien-être des familles et à développer des solutions en adéquation avec les besoins spécifiques du territoire.

Bravo à tous les acteurs ayant participé à la concrétisation de ce projet !

Crédit photo Caf de la Somme

De gauche à droite : Frédéric Audenaert (Responsable Action Sociale), Laura Martinet (Directrice Adjointe), Charles Daune (Président du Conseil d'Administration), Jean-Jacques Leleu (Maire de Fressenneville), Stéphanie Dominguès (Conseillère Technique)

Informations Générales

MAIRIE

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

PERMANENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les permanences du Maire et des Adjoints sont sur rendez-vous :

- Mr Jean-Jacques LELEU, Maire :

le vendredi de 17h à 18h

- Mme Sylviane BEAURAIN, 1ère adjointe :

le mercredi de 17h à 18h

- Mr Alain CAPON, 2ème adjoint :

le lundi de 17h à 18h

- Mme Dany HUMEL, 3ème adjointe :

le mardi de 17h à 18h

- Mr Tony DACHEUX, 4ème adjoint :

le jeudi de 17h à 18h

CIMETIÈRE

Le cimetière est ouvert de **8h à 20h du 1er avril au 31 octobre.**

LA POSTE

LA POSTE

Agence Postale Communale

A compter du lundi 17 mars 2025

Lundi :	09h00-12h00	16h00-18h00
Mardi :	10h00-12h00	16h00-18h00
Mercredi :	10h00-12h00	16h00-18h00
Jeudi :	10h00-12h00	16h00-18h00
Vendredi :	09h00-12h00	16h00-18h00
Samedi :	Fermé	

CHANGEMENT D'HORAIRES

RAMASSAGE DÉCHETS VERTS

Ramassage hebdomadaire à compter du 1er avril jusqu'au 31 octobre.
Il vous est demandé de veiller à sortir vos déchets verts le mercredi soir et de respecter les contenants. **L'usage des sacs plastiques et des big bags est strictement interdit et les branchages doivent être mis en fagots.**

Rappel : ce service à la population mis en place par la municipalité est assuré le jeudi de façon hebdomadaire d'avril à octobre, de façon bimensuelle en novembre et mars et n'est pas assuré de décembre à février.

RATICIDE

Le raticide est à retirer aux ateliers municipaux rue du Chevalier de la Barre, du lundi au samedi de 9h30 à 10h00.

MISE À DISPOSITION DE LA REMORQUE DE TRACTEUR

La demande est à effectuer auprès de Monsieur Frédéric BONHOMME, responsable des services techniques au 06.76.47.12.09, une fois par an, uniquement pour des branchages en grande quantité. La remorque sera chargée par vos soins.

ENTRETIEN DES CANIVEAUX ET TROTTOIRS

Nous vous rappelons que la commune assure l'entretien des caniveaux mais qu'il appartient aux riverains de nettoyer leur trottoir.
Arrêté municipal N° 2021-PM 07

Ces règles sont applicables, au droit de la façade ou clôture des riverains, sur toute la largeur de la propriété.

COLLECTES DES DÉCHETS MÉNAGERS

Bac gris : les vendredis 18 et 25 avril, 2 et 9 mai

Bac jaune : les jeudis 17 et 30 avril, 15 mai

Les verres sont collectés dans les 9 containers prévus à cet effet répartis dans la commune :

1. Rue Geneviève Gabard au niveau de l'usine Holleville
2. HLM rue de Verdun
3. Parking Stalingrad rue Roger Salengro
4. Parking à côté de Gamm vert rue Henri Barbusse
5. MPT (à l'intérieur) rue Charles Vérecque
6. Parking des Tilleuls
7. Rue Jean Jaurès direction Woincourt
8. Square du château brûlé rue Karl Marx
9. Rue du chellier caserne des pompiers

AIDE JURIDIQUE

Maître Saintyves Renouard, avocate indépendante à Abbeville en droit de la famille, des personnes et du patrimoine, en droit civil, en droit pénal ainsi qu'en droit des affaires, la municipalité vous propose des consultations gratuites en mairie, sur RDV au 03.22.60.39.60.

Prochaine permanence le 23 mai.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque située 11 rue Jules Guesde est ouverte les :

- mardi de 15h30 à 17h00
- jeudi de 17h00 à 18h00
- samedi de 10h00 à 11h00

Fermeture les 17, 19 et 29 avril.

MAISON POUR TOUS

Permanence pour les réservations de la salle de la Maison Pour Tous, le **samedi matin** de 11H30 à 12h30 ou par téléphone au 09.71.04.12.13 / 06.19.35.34.33.

Tarif : pour la soirée 220 € ou jusqu'au lendemain 330 €. Règlement : 1/3 à la réservation, 1/3 à la signature du contrat et 1/3 après la manifestation.

COMPOSTEUR PARTAGÉ

RAPPEL de consignes à respecter pour assurer un bon compostage :

- Fruits coupés en morceaux
- Pas de tonte de gazon
- Pas de papier
- Mettre un seau de broyat pour chaque seau de déchets mis dans le composteur
- Ne pas oublier de mélanger

AIDE À DOMICILE

Nous vous rappelons qu'un service d'aide ménagère géré par le CCAS, existe au sein de la commune pour les personnes âgées. N'hésitez pas à vous renseigner à la Mairie auprès de **Madame Isabelle MERCIER au 03.22.60.39.61** qui vous conseillera et vous aidera à établir une éventuelle demande de prise en charge financière et assurera un suivi personnalisé de votre dossier.

Notre service d'aide à domicile peut fournir des prestations prescrites soit par les Caisses de retraite au titre de l'aide ménagère, soit par le Conseil Départemental au titre de l'Aide sociale pour les personnes à revenus modestes, soit par des Mutuelles ou enfin, sur demande directe de l'usager.

Le montant de la participation horaire de l'aide ménagère à domicile est fixé par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV). Il s'élève à 26.80 euros pour toutes les heures réalisées à compter du 1er janvier 2025.

Néanmoins, certaines caisses de retraite avec qui le service d'aide ménagère est conventionné prennent à leur charge une partie du coût horaire d'intervention.

Le taux de participation est déterminé à partir d'un barème national défini également par la CNAV et qui est le suivant :

Tranche n°	RESSOURCES MENSUELLES		PARTICIPATION HORAIRE DU RETRAITÉ *
	PERSONNE SEULE	MÉNAGE	
1	Jusqu'à 1034.27 €	Jusqu'à 1605.72 €	10 % soit **2.80 €**
2	De 1034.28 € à 1139 €	De 1605.73 € à 1824 €	15 % soit **4.02 €**
3	De 1140 € à 1253 €	De 1825 € à 1995 €	25 % soit **6.70 €**
4	De 1254 € à 1426 €	De 1996 € à 2167 €	40 % soit **10.72 €**
5	De 1427 € à 1596 €	De 2168 € à 2509 €	55 % soit **14.74 €**
6	De 1597 € à 1939 €	De 2510 € à 2965 €	65 % soit **17.42 €**
7	De 1940 € à 2280 €	De 2966 € à 3420 €	70 % soit **18.76 €**
8	Au-delà de 2281 €	Au-delà de 3421 €	75 % soit **20.10 €**

Consultez votre avis d'imposition sur les revenus (**revenu brut global divisé par 12**) pour déterminer votre participation horaire en fonction de la tranche dans laquelle vous vous situez.

L'Aide Ménagère au titre de l'aide sociale du Conseil Départemental est attribuée aux personnes dont les ressources sont inférieures au plafond de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (1034.28 €/mois pour une personne seule et 1605.73 €/mois pour un couple). Le montant horaire de l'aide ménagère est fixé par le Département à 1.50 euros.

INFORMATIONS :
- ✓ **Devis gratuit**
- ✓ **50 % de crédit d'impôt**

VENTE DE TERRAINS

Suite à la création du nouveau lotissement des Frênes (derrière la Mairie), l'AMSOM HABITAT met en vente 4 terrains à bâtir, à savoir :

	Surface en m2	Cadastre	Prix de vente
Parcelle 1	645	AD 982-955	38 000
Parcelle 2	638	AD 985- 954	41 500
Parcelle 3	637	AD 983-953-979	41 500
Parcelle 4	630	AD 984-980 -952	39 000

RENSEIGNEMENTS DIRECTEMENT AUPRÈS DE :
AMSOM HABITAT
Hélène BOULNOIS, Gestionnaire ventes et syndic
Téléphone : 06 11 77 19 27
1 rue du Général Frère - 80084 Amiens Cedex 2

TRAVAUX DE BRICOLAGE ET JARDINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte, en raison de leur intensité sonore, à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Démarches administratives MAIRIE

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens qui viennent d'atteindre l'âge de 16 ans doivent se présenter en mairie munis du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité, en vue de leur recensement pour la Journée Défense et Citoyenneté.

REGISTRE ELECTORAL

Vous souhaitez vous inscrire sur la liste électorale de la commune afin de pouvoir voter. Vous devrez fournir un justificatif d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Pour cela, plusieurs solutions : en mairie ou par internet sur service-public.fr

Tout électeur ayant changé d'adresse au sein de la commune est prié de le signaler en mairie, muni d'un justificatif de domicile.

Informations diverses

DÉCHETTERIE

Du 15 avril au 31 octobre 2024, la déchetterie est ouverte aux horaires suivants :

Lundi	13h30 - 18h15
Mardi	13h30 - 18h15
Mercredi	09h00 – 11h45 / 13h30 - 18h15
Jeudi	13h30 - 18h15
Vendredi	09h00 - 11h45 / 13h30 - 18h15
Samedi :	09h00 - 18h15

RENOUVELLEMENT DE VOS TITRES D'IDENTITÉ

Vous devez compléter via le lien suivant le formulaire de pré-demande sur la plateforme en ligne de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) :

https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/effectuer-le-renouvellement-de-votre-carte-didentite puis prendre rendez-vous dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des demandes : FRIVILLE- ECARBOTIN, GAMACHES, SAINT-VALERY-SUR-SOMME, ABBEVILLE, OISEMONT.
Vous pouvez prendre RDV via le site suivant : https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Madame FORESTIER Marie, conciliatrice de justice, assure une permanence en mairie de FRIVILLE-ESCARBOTIN les 1er et 3ème jeudis du mois. Prise de RDV en mairie au 03.22.60.36.60.

Permanence en mairie de Fressenneville sur RDV au 03.22.60.39.60 le 15 mai de 14h à 17h00.

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole. Son rôle est d'accompagner les parties dans la recherche d'une solution amiable à leur différend. Le recours au conciliateur de justice est gratuit. L'accord qu'il propose peut ensuite être homologué par la justice.

INFIRMIÈRES DE GARDE

Les 20 et 21 avril : Cabinet de St Blimont – 07.67.26.75.22
Le 27 avril : Sophie Bonhomme, Johann Lhernault et Hélène Wattré – 03.22.24.20.20
Le 1er mai : Aline Chalvet et Caroline LANDRY – 03.22.24.20.20
Le 4 mai : Cabinet de Fressenneville – 06.44.17.33.22
Le 8 mai : Julie Padé – 06.23.46.42.73
Le 11 mai : Cabinet de Friaucourt – 03.22.60.62.26

SYNDICAT DES EAUX

Ouvert au public tous les matins sauf le mercredi.
Tél. secrétariat : 06.29.67.60.54

CENTRE ITINÉRANT CARSAT

Le centre itinérant retraite de la CARSAT Nord-Picardie se déplacera au sein de notre commune, place de la République, rue Jules Guesde le **Mardi 13 mai.**

La prise de RDV s'effectue en appelant le **3960** ou sur le site de **lassuranceretraite.fr**

LE FRATERNIBUS

L'équipe du Fraternibus vous accueille à Fressenneville le samedi matin sur la place du marché, le mercredi après-midi sur le parking des HLM ou à la résidence des Tilleuls.

Le Fraternibus a pour objectif de :
Rompre l'isolement, favoriser l'entraide et accompagner les personnes pour faciliter leurs démarches administratives

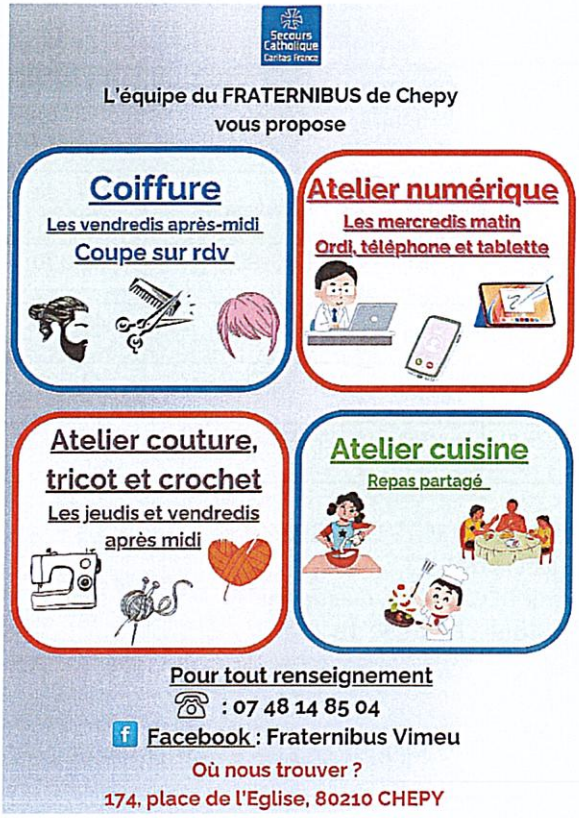

RAPPEL
VIMOBILE EXISTE

Vimobile est un service de transport solidaire et bénévole pour les habitants du Vimeu

Il met en relation des conducteurs bénévoles et des passagers qui ne peuvent pas ou plus se déplacer pour les aider dans leurs besoins du quotidien (rendez-vous médicaux et administratifs, courses, visites à des proches, ...).

Contacter la plateforme au 07.48.88.37.51 pour une demande de déplacement 48h avant minimum

INSCRIPTIONS ÉCOLE MATERNELLE ANNÉE 2025-2026

Les inscriptions à l'école maternelle de Fressenneville pour la rentrée de septembre 2025 pour :
- les enfants nés en 2022 (PS),
- les nouveaux arrivants nés en 2020 et en 2021
- les enfants nés avant le 31 août 2023 (TPS) même si l'enfant ne rentre qu'en novembre ou janvier (pour davantage de renseignements pour les enfants de toute petite section, veuillez contacter la Directrice de l'école maternelle)

Auront lieu en deux temps :

Démarche d'inscription :

1 - À la mairie auprès du secrétariat d'accueil aux horaires habituels d'ouverture pour retirer un certificat d'inscription sur présentation du livret de famille et du carnet de santé de votre enfant.

(Onze vaccinations sont exigibles pour l'entrée à l'école maternelle pour tout enfant né à partir du 1er janvier 2018, sauf contre-indication médicale reconnue. Lors de l'inscription, si une ou plusieurs vaccinations manque(nt), une inscription provisoire est faite. Il est demandé à la famille ou aux responsables légaux de fournir dans les trois mois un document attestant du début de la mise à jour de ces vaccinations. En l'absence de ce document, l'enfant ne peut plus être admis à l'école maternelle)

2 - À l'école maternelle en appelant au 03.22.30.34.64 le mardi de 16h20 à 17h ou le matin de 11h à 11h30 pour prendre rendez-vous afin de procéder à l'inscription.
Documents à apporter à l'école : **le certificat d'inscription** remis par la mairie ainsi que **la copie des vaccinations.**

MON ACCOMPAGNATEUR RENOV

Mon Accompagnateur Rénov' est un partenaire de confiance qui guide les ménages dans leurs projets de rénovation énergétique. Pour garantir le succès de leur démarche, il est impératif que les ménages fassent appel à Mon Accompagnateur Rénov' pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' Parcours accompagné. Il offre un accompagnement complet aux particuliers tout au long de leur parcours de travaux, en fournissant un soutien technique, administratif, financier et social. Il fournit aussi des services de base obligatoires et peut également proposer des services facultatifs ou renforcés, notamment dans les cas d'insalubrité, de perte d'autonomie ou de précarité énergétique.
Seuls les professionnels éligibles et agréés par l'Anah, ou ses délégations, peuvent agir en tant que Mon Accompagnateur Rénov'. Plus d'infos sur : https://france-renov.gouv.fr/preparer-projet/faire-accompagner/mon-accompagnateur-renov

JOURNÉE DE LA DÉPORTATION

Une cérémonie officielle consacrée à la célébration de la Journée de la Déportation sera organisée dans la commune le dimanche 27 avril 2025 à 11h00.
Rassemblement au Monument aux Morts à 11h00.

A l'issue de la cérémonie, une délégation se rendra au cimetière et un vin d'honneur sera servi à la mairie.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Une cérémonie officielle destinée à commémorer l'anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 sera organisée, comme chaque année, dans la Commune.
Rassemblement à la Mairie le jeudi 8 mai 2025 à 10 heures 30.
A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la Maison Pour Tous.

Animations-Festivités

- **Lundi 21 avril :** concours fédéral du Club de pétanque
- **Samedi 26 avril** : concert et bal organisés par l'Harmonie
- **Dimanche 27 avril** : Souvenir des déportés organisé par les ACPG-CATM
- **Mercredi 30 avril et jeudi 1er mai** : tournoi de foot jeunes organisé par l'USNF
- **Jeudi 1er mai** : tournoi de foot jeunes organisé par l'USNF
- **Samedi 3 et dimanche 4 mai** : interclubs organisés par le club de judo
- **Jeudi 8 mai** : fête de la victoire + repas organisés par les ACPG-CATM

VISITES GUIDÉES
A la découverte de Fressenneville

Venez découvrir l'histoire de notre commune qui a pris son essor au XIXème siècle : du développement industriel aux différents édifices civils ou religieux, tout est lié ! Sans oublier le château brûlé... Connaissez-vous l'histoire de ce lieu aujourd'hui disparu ? Replongez-vous dans le contexte social de l'époque.

Le parc naturel régional Baie de Somme Picardie Maritime vous convie à des visites guidées.
Tarif : 6€ - Gratuit pour les moins de 16 ans
Réservation en ligne sur le site
https://www.baiedesomme3vallees.fr/events/sur-les-pas-du-passe-de-fressenneville
Dates des visites :
- mercredi 30 avril à 14h30
- vendredi 11 juillet à 14h30
- jeudi 31 juillet à 14h30
- vendredi 08 août à 14h30
- lundi 25 août à 14h30
- mardi 21 octobre à 14h30

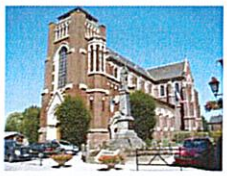

FOIRE AUX PLANTES

HARMONIE DE FRESSENNEVILLE

CONCERT AMACHOEUR

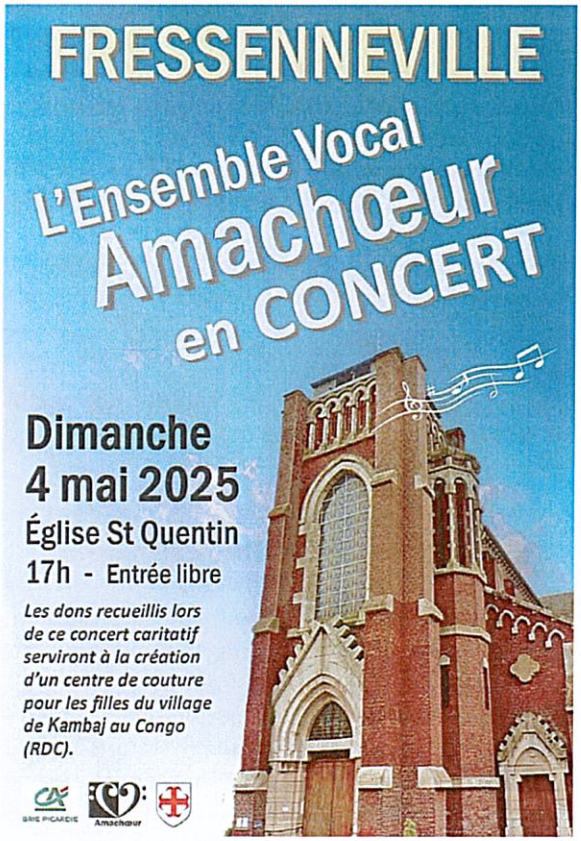

SUPER LOTO

L'Ape de Fressenneville
vous invite pour un
SUPER LOTO
31 Mai 2025
Rue Charles Verecque, 80390
Fressenneville

BONS D'ACHATS

1 bon de 600€	12 bons de 50€
1 bon de 300€	10 bons de 30€
1 bon de 200€	10 bons de 20€
1 bon de 100€	8 bons de 15€

PRIX CARTONS
2€ le carton
6€ les 10 cartons
20€ les 14 cartons

HORAIRES
Ouverture des portes à 17h
Début des jeux à 19h

Et de nombreuse Tombola à gagner
Buvette et Restauration sur place
Pour toute réservation appelez au
06.59.19.70.49 *ou au* **06.20.29.44.13**
Animé par Nounou

REMERCIEMENTS

ACPG-CATM-TOE-Veuves et Sympathisants

La société locale remercie Monsieur Jean-Jacques LELEU, Maire, le Conseil Municipal, les employés municipaux, le club des retarités dynamiques pour l'aide apportée à l'organisation du 80ème congrès cantonal qui s'est déroulé le 6 avril 2025 à Fressenneville.
Elle remercie également la Batterie-Fanfare, les Sapeurs-Pompiers ainsi que Monsieur l'Abbé Maurice qui ont contribué par leur participation à la réussite de cette journée.

NUMERIC'AID

numeric'@id by ADMR

SERVICE GRATUIT

Comme Françoise, le numérique vous tente mais vous ne savez pas comment débuter ? Vous rencontrez des difficultés avec votre matériel numérique ou dans vos démarches en ligne ? Numeric'aid vous accompagne à votre domicile !

En bref

- Une **analyse complète** de vos besoins.
- Un accompagnement **personnalisé** pour **réaliser une démarche** et/ou **découvrir**.
- **Selon vos besoins**, avec votre matériel ou le nôtre.
- Intervention **gratuite**, à **votre domicile**.

ADMR
pour tous, toute la vie, partout

Les conditions

- Vous **résidez** dans la **Somme**.
- Vous êtes âgé(e) de **60 ans et +**.

Notre accompagnement

- **Equipement :** achat, prise en main, ...
- **Lien avec vos proches :** appel vidéo, messagerie, réseaux sociaux, ...
- **Internet :** navigation, sécurité, ...
- **Quotidien :** services publics, banque, fournisseurs téléphonie, ...
- **Santé :** remboursements, rendez-vous médicaux, téléconsultations, ...
- **Loisirs :** photos, jeux, visites virtuelles, ...

Un besoin ? Une demande ?
Notre équipe est à votre écoute
0 631 631 205
contact@numericaid.fr

Publication de Territoire Energie Somme

🌞🌳Sous un soleil radieux, une armée de petites mains a plongé dans la terre ce vendredi 11 avril avec la **Mairie de Fressenneville** !
Grâce aux enfants du centre de loisirs, aidés par les employés communaux, 150 jeunes charmes ont ainsi élu domicile autour du terrain qui accueillera la future cantine scolaire.
Un moment joyeux célébré aux côtés du maire, Jean-Jacques Leleu, par **Franck Beauvarlet** et Virginie Sannier, président et vice-présidente de **Territoire Energie Somme**, et Jean-François Risselin de l'entreprise Demouselle.
ℹ️Chaque année désormais, **Territoire Energie Somme** et les entreprises partenaires (EITF Réseaux, Cegelec, Sopelec, Demouselle et Santerne) investissent pour végétaliser les communes et compenser les émissions de CO2 générées par certains travaux réalisés sur les réseaux. Le budget de 19 000 € alloué pour l'année 2024-2025 aura permis à 55 communes samariennes de bénéficier de 2 314 jeunes plants, 56 scions à fruits et 258 arbres en tiges.
Bravo et merci à nos entreprises partenaires, aux enfants et à tous les acteurs impliqués dans ce dispositif ! **#te80** **#compensationcarbone**

FRESSENNEVILLE

COMMUNE DE FRESSENNEVILLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DU 4 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre Mars à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, suivant une convocation en date du vingt-cinq février deux mille vingt-cinq dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Membres du conseil municipal

Monsieur LELEU Jean-Jacques- Madame BEAURAIN Sylviane- Monsieur BOCLET Julien - Madame HUMEL Dany- Monsieur DACHEUX Tony- Madame LECOMPTE Jennifer- Monsieur LECUYER Jean-Michel (Marcel) - Monsieur CAPON Alain- Monsieur DEBLANGY Janick- Madame SERVAIS Florence- Madame SANNIER Virginie- Monsieur LECOMPTE Cédric- Monsieur BESSON Benjamin- Madame BLERY Nancy- Monsieur CRAMET Armel- Monsieur TERNOIS Laurent- Monsieur LECUYER Jean-Michel (Guy)- Madame HAUDELIN Maryse

Etaient présents :

Monsieur LELEU Jean-Jacques- Madame BEAURAIN Sylviane- Monsieur BOCLET Julien - Madame HUMEL Dany- Madame LECOMPTE Jennifer- Monsieur LECUYER Jean-Michel (Marcel) - Monsieur CAPON Alain- Monsieur DEBLANGY Janick - Madame SANNIER Virginie- Monsieur LECOMPTE Cédric- Monsieur BESSON Benjamin- Madame BLERY Nancy- Monsieur CRAMET Armel- Monsieur TERNOIS Laurent- Monsieur LECUYER Jean-Michel (Guy)- Madame HAUDELIN Maryse

soit ..... 16 /18

Arrivée de Madame BLERY Nancy à 18h15 durant le débat de la délibération N°2025-03-01 point 2

Etaient absents avec pouvoir :

Madame SERVAIS Florence qui donne pouvoir à Monsieur LECUYER Jean-Michel Marcel **soit ..... 1 /18**

Etait absent : Monsieur DACHEUX Tony, excusé sans pouvoir **soit 1/18**

Président de séance : Monsieur Jean-Jacques LELEU, Maire

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal. Madame LECOMPTE Jennifer a été désignée à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Secrétaire auxiliaire : LE MOIGNE Florence

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 Heures.

ORDRE DU JOUR :

N° ordre	Délibération	Objet
1	-	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024
2	N° 2025-03-01	ASSOCIATIONS : demandes de subventions exceptionnelles
3	N° 2025-03-02	FINANCES : -Autorisation au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 -Marché construction salle de restauration scolaire et annexe ALSH (CAO du 26.12.2024)
4	N° 2025-03-03	PERSONNEL COMMUNAL : création de postes et modification du tableau des effectifs
5	N° 2025-03-04	HOLLEVILLE OUTILLAGES : demande de participation travaux parking
6	N° 2025-03-05	TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME : convention armoire Rue du Mont Blanc
7	N° 2025-04-06	AGENCE POSTALE COMMUNALE : changement des horaires d'ouverture
8		QUESTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET INFORMATIONS DIVERSES

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 décembre 2024

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024

Il n'a été demandé aucune modification ou correction :

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité sans observation particulière

DELIBERATION N° 2025-03-01 : ASSOCIATIONS : demandes de subventions exceptionnelles

Monsieur le Maire précise que les subventions aux associations au titre de l'année 2025 seront étudiées comme chaque année dans le cadre du budget

Il y a encore des retardataires dans le dépôt des dossiers notamment le karaté club

Considérant qu'il a été enregistré des demandes de subventions exceptionnelles pour des évènements qui seront organisés avant le budget ou qui demandent la mise en place d'un plan de financement

Monsieur le Maire propose d'étudier ces demandes et de délibérer

1° HARMONIE DE FRESSENNEVILLE

Une demande de Madame DOMET Louisette a été reçue le 18 février

« A l'occasion des 140 ans de l'Harmonie de Fressenneville, nous organisons une soirée festive le 26 avril 2025. Dans ce cadre, nous sollicitons une subvention exceptionnelle pour animer cet anniversaire et mettre à l'honneur notre harmonie qui fait partie prenante de la vie de la commune depuis sa création.

En première partie l'Harmonie se produira en concert. Puis, nous poursuivrons nos festivités autour d'un repas agrémenté par l'intervention d'un groupe de musette composé de quatre musiciens. Notre dépense sera de 800 euros environ (Le ZIK à brac).

Celle-ci comprend le cachet pour ce groupe ainsi que les frais de route. Nous souhaitons mettre en place une buvette ainsi que la vente de planches apéritives et pour cela nous estimons 380 euros de dépenses.

Pour toutes ces raisons nous sollicitons une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros

Dans l'attente de votre retour nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de nos salutations les plus sincères. «

Avant de passer au vote Monsieur le Maire propose la somme de 500 euros considérant qu'il faut toujours laisser une partie à charge des associations et qu'en ce qui concerne la buvette et la petite restauration il y aura peut-être 380 euros de dépenses mais il y aura également des recettes en face.

Monsieur LECUYER Jean-Michel Marcel fait remarquer que 1 000 euros est une subvention importante car il est vrai qu'il convient de laisser une participation aux associations

Monsieur CAPON Alain souligne également que la buvette et la petite restauration vont générer des recettes

Madame SANNIER Virginie fait remarquer que c'est un événement il s'agit des 140 ans de l'Harmonie

Monsieur BOCLET Julien rappelle que l'Harmonie participe à tous les défilés

Madame SANNIER Virginie propose au regard de l'évènement d'attribuer la somme demandée soit 1 000 euros

Il est précisé que la subvention de fonctionnement de l'Harmonie est de 760 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle de 700 euros à l'Harmonie de Fressenneville pour l'organisation de sa soirée festive du 26 avril 2025

2° CLUB ECHECS E FRESSENNEVILLE

Une demande du Club d'échecs le 20 février 2025

« *Je vous adresse le dossier de demande de subvention pour le Vimeu Chess Club 2025.*

D'ores et déjà, au nom des adhérents du club, je vous réitère nos remerciements pour l'accompagnement de la Commune tout au long de l'année, tant financièrement que techniquement.

Au-delà de la subvention ordinaire, je vous sollicite encore cette année pour une subvention exceptionnelle pour permettre à nos jeunes qualifiés au championnat de France de vichy ***(du 26 avril au 4 mai 2025)*** *de participer.*

J'ai intégré ma demande à cette demande annuelle mais je souhaitais mettre un accent particulier sur ce point.

Pour votre complète information, deux jeunes de Fressenneville sont concernés : Justine DOUDOUX, Championne des Hauts de France, et Enora LABOULAIS, vice-championne des Hauts de France et Championne de la Somme.

Notre séjour se déroulera à La Palisse, à une vingtaine de minutes de Vichy. (Le club a en tout 5 qualifiés, nous serons 10 avec les accompagnants)

Nous avons estimé le coût de revient suivant :

*- Trajet 3 véhicules AR : 130 * 3 = 390,00*

- Hébergement Gite 2 610.28

- Alimentation 1 300.00

soit un total de 4300.28.

La MPT nous alloue 300€ par qualifié soit 1500€.

Nous souhaitons pouvoir financer l'intégralité du gite afin que les dépenses des familles se résument aux frais de route et à l'alimentation.

Bien entendu je sollicite les communes où résident les autres qualifiés (Bourseville, Friville et Aigneville).

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à notre dossier.

Bien à Vous »

Considérant que la demande porte principalement sur le gîte et que la MPT participe à hauteur de 1500 euros sur 2 610.28 euros Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 450.00 euros calculée de la façon suivante :

Frais Hébergement : 2 610.28 – participation MPT 1 500.00 = 1 110.28

1 110.28 divisé par 5 qualifiés = 222.06 euros par qualifié

222.06 x 2 Fressennevillois = 444.12 euros arrondi à 450.00

Il est précisé que la subvention de fonctionnement attribuée au Club des Eches est de 350 euros

Monsieur LECUYER Jean-Michel Marcel fait remarquer que le montant proposé est bien puisque 2 Fressennevillois sont concernés

Monsieur BOCLET Julien propose que la commune prenne en charge la partie alimentation

Monsieur CAPON Alain précise que les autres communes vont participer également

Monsieur LECUYER Jean-Michel Marcel propose d'arrondir à 500 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 euros au Club Echecs de Fressenneville pour la participation de deux jeunes Fressennevillois qualifiés au championnat de France de Vichy

3° ACPG-CATM

Monsieur le Maire expose que lors de l'assemblée générale le 18 janvier de l'ACPG-CATM il a été évoqué le congrès départemental qui cette année est organisé le 6 avril prochain sur la commune

Un budget prévisionnel a été présenté pour un montant de 1686 euros

Il est prévu 120 convives

La subvention de fonctionnement attribuée à l' ACPG-CATM est de 420.00 euros

La commune prend à sa charge l'animation (et la SACEM) ainsi que le vin d'honneur Monsieur le Maire propose d'attribution à l'ACPG-CATM une subvention exceptionnelle de 1250 euros

Monsieur le Maire souligné qu'il s'agit d'un évènement cantonal qui met également en valeur la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1250 euros à l'ACPG-CATM pour l'organisation de son congrès départemental le 6 avril 2025

DELIBERATION N° 2025-03-02 : FINANCES

1° DELIBERATION N° 2025-03-02-A : Autorisation au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 16 décembre 2024, le conseil municipal l'a autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024.

Par courrier en date du 30 décembre 2024 les services de l'Etat ont demandé de rapporter la délibération susmentionnée car elle ne précise pas le montant et l'affectation des dépenses ainsi que leur ventilation (chapitres et articles budgétaires d'imputation), conformément à l'article L. 1612-1 du CGCT

Monsieur le Maire rappelle donc que l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'imputation des crédits aux comptes concernés.
Ces crédits sont inscrits au budget primitif lors de son adoption.

Le conseil municipal, après en avoir, décide à l'unanimité de rapporter la délibération n°2024-12-02-02 et d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement détaillées ci-dessous par chapitres et articles avant le vote du budget primitif de l'exercice 2025

Chapitre 20 :

Article	Montant	Objet
203	31 760.00	Frais d'études

Total de 31 760.00€

(soit 25 % des crédits votés en 2024 sur le chapitre hors restes à réaliser : 127 040.00 €)

Chapitre 204 :

Article	Montant	Objet
204182	1 544.75	Subventions organismes publics divers : convention Territoire d'Energie

Total de 1 544.75 €

(soit 25 % des crédits votés en 2024 hors restes à réaliser : 6179.00 €)

Chapitre 21 :

Article	Montant	Objet
2131	33 107.07	Constructions bâtiments publics
2132	1 249.75	Constructions bâtiments privés
2135	2 500.00	Installations générales, agencements, aménagements des constructions
2152	3 750.00	Installations de voirie
21538	1 825.00	Autres réseaux
2156	1 250.00	Matériel et outillage d'incendie et défense civile
2181	500.00	Installations générales, agencements et aménagements divers
2182	6 250.00	Matériel de transport
2183	1 250.00	Matériel informatique
2184	1 500.00	Matériel de bureau et de mobilier
2188	18 455.25	Autres immobilisations corporelles

Total de 71 637.07 €

(soit 25 % des crédits votés en 2024 hors restes à réaliser : 286 548.28 €)

Chapitre 23 :

Article	Montant	Objet
231	208 950.00	Autres immobilisations corporelles en cours

Total de 208 950.00 €

(soit 25 % des crédits votés en 2024 hors restes à réaliser : 835 800.00 €)

2° DELIBERATION N° 2025-03-02-B : MARCHE CONSTRUCTION SALLE DE RESTAURATION SCOLAIRE ET ANNEXE ALSH

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2023-12-09-01 C le conseil municipal l'avait autorisé à solliciter les subventions pour le projet et lancer le marché

Le montant prévisionnel qui a servi de base pour les demandes de subventions était de 802 694.96 HT

Lors de la commission d'appel d'offre du 12 décembre 2024 sur les 9 lots, 7 lots ont été attribués et le conseil en avait été informé lors de la séance du 16 décembre 2024.

Il restait donc 2 lots en négociation à savoir le lot 2 Charpente et le lot 5 Menuiseries extérieures

Concernant le lot 8 il y avait des options qui relèvent de la possibilité technique pour le compteur électrique qui restaient également à voir (Option TGBT tarif jaune : + 287.35 euros / Option comptage tarif bleu : - 5 350.00 euros)

La commission d'appel d'offre s'est réunie de nouveau le 26 décembre 2024. Suite aux négociations, il a été attribué

Lot n° 2 : CHARPENTE

Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché public à l'entreprise GANCE pour un montant HT de 35 109.75 euros

Lot n° 5 : MENUISERIES EXTERIEURES

Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché public à l'entreprise MENUISERIES PICARDES pour un montant HT de 46 831.95 euros

Concernant l'option technique sur le lot 8, le restaurant scolaire sera alimenté par un nouveau comptage tarif bleu indépendant de l'école maternelle existant. L'option en moins-value sera donc retenue.

Le montant total du marché de travaux se monte donc à **758 191.11 euros selon le détail ci-dessous**

	Désignation	estimation HT	offre mieux-disante après négociation	ENTREPRISE RETENUE
01	GROS-OEUVRE - VRD - Installation de chantier	214 828.36 €	239 913.07 €	TELLIER
02	CHARPENTE	42 000.00 €	36 109.75 €	GANCE
03	COUVERTURE	54 531.00 €	48 001.85 €	DUMONT
04	ITE et ENDUIT EXTERIEUR	45 625.00 €	57 920.21 €	DOUTRELEAU
05	MENUISERIES EXTERIEURES	47 050.00 €	46 831.95 €	MENUISERIES PICARDES
06	DOUBLAGES - CLOISONS- PLAFONDS - MENUISERIES INTERIEURES	113 300.00 €	94 201.12 €	LESOURD
07	PEINTURE - SOLS	51 308.00 €	43 444.71 €	DOUTRELEAU
08	ELECTRICITE	35 000.00 €	58 277.35 €	EESCN
09	CHAUFFAGE - PLOMBERIE - VENTILATION	106 260.00 €	133 491.10 €	GOSSET
Total Salle de restauration, ALSH et périscolaire		**709 902.36 €**	**758 191.11 €**	

Il convient de rajouter toutes les missions 140 704.91 euros soit un montant total budget de 898 896.02 euros HT soit 1 078 675.22 euros TTC

Les marchés ont été notifiés aux entreprises, ainsi que les ordres de service N°1 pour procéder à la préparation du chantier à compter du 11 février 2025

Le conseil municipal, prend acte de la décision de la commission d'appel d'offre du 26 décembre 2024

DELIBERATION N° 2025-03-03 : PERSONNEL COMMUNAL : création de postes et modification du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le budget communal,
Vu le tableau des effectifs

Le Maire expose que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant le tableau des agents promouvables au titre des avancements de grade 2025, et afin de nommer les agents sur leur nouveau grade, il convient de créer

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1er mai 2025
- 1 poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er septembre 2025

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2025

Monsieur CRAMET Armel précise qu'il sait que cela n'est pas possible d'avoir les noms des agents concernés

Il est toutefois répondu qu'il y a au tableau des effectifs un seul Technicien qui est le responsable des services techniques. L'adjoint technique est l'agent qui a maintenant les missions de responsable de la cuisine scolaire. Cet agent est à temps non complet mais effectue déjà un temps complet – c'est pourquoi il est proposé la création de son poste sur un temps complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité les créations de postes suivants et la modification du tableau des effectifs en conséquence :

- **1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1er mai 2025**
- **1 poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er septembre 2025**

DELIBERATION N° 2025-03-04 : HOLLEVILLE OUTILLAGES : demande de participation travaux parking

Monsieur le Maire expose la demande de Mr HOLLEVILLE Christian, représentant de HOLLEVILLE OUTILLAGES sis 43 Rue Geneviève Gabard

« Monsieur le Maire

Suite à notre entretien courant novembre, je vous fais part du projet de réfection de notre parking situé 43 Rue Geneviève Gabard à Fressenneville, cela est prévu pour le 1er semestre 2025

Par ce courrier, je vous sollicite et vous demande s'il serait possible que la commune participe à la partie extérieure (après le portail), car cet espace est utilisé par le public régulièrement et sert même de parking à des riverains.

Nous sommes à votre disposition si besoin de renseignements complémentaires, recevez nos salutations distinguées »

Monsieur le Maire précise qu'après vérification au cadastre la partie extérieure concernée appartient à Mr HOLLEVILLE et n'est pas situé sur le domaine public. Seule la bande de trottoir est propriété de la commune

Monsieur BOCLET Julien explique qu'il convient que la commune prenne à sa charge le mètre du trottoir pour ne pas pulvériser la cour si des travaux sont entrepris. Il précise qu'il faudra voir avec Monsieur HOLLEVILLE afin que les travaux soient réalisés en même temps.

Madame BLERY Nancy souligne que Monsieur HOLLEVILLE devrait peut-être mettre « PARKING PRIVE » pour le stationnement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

- de ne pas répondre favorablement à la demande de travaux sur le parking privé de HOLLEVILLE OUTILLAGES

- de prendre en charge les travaux pour le trottoir uniquement

DELIBERATION N° 2025-03-05 : TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME : convention armoire Rue du Mont Blanc

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'éclairage public de rénovation de l'armoire sis rue du Mont Blanc, étudié par Territoire d'Energie Somme

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet d'un montant de 3 274.00 euros TTC

Si le conseil accepte, il sera établi entre Territoire d'Energie Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

Montant pris en charge par Territoire d'Energie Somme (70% du coût HT des travaux de rénovation HT des travaux de rénovation d'armoire de commandes, la TVA et les frais de maîtrise d'œuvre) ..... 2 501.00 €

Contribution de la commune ..... **773.00 €**

TOTAL TTC ..... **3 274.00 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'Adopter le projet présenté par Territoire d'Energie Somme
- D'Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maitrise d'ouvrage
- D'Accepter la contribution financière de la commune estimée à **773.00 €**

DELIBERATION N° 2025-03-06 : AGENCE POSTALE COMMUNALE : changement des horaires d'ouverture

Monsieur le Maire rappelle que l'agence postale est ouverte tous les jours du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 16h à 18h et le samedi de 10h à 12h

Il s'avère que le lundi connaît une importante fréquentation du fait de la fermeture des agences sur Friville-Escarbotin et Feuquières. Par contre l'agent confirme ne pas avoir du monde le samedi matin.

Aussi, après un long temps d'observation et après discussion avec les agents qui assurent le service, mais également pour des raisons de sécurité (la mairie étant fermée le samedi matin) Mr le Maire propose de modifier les horaires d'ouverture en reportant les 2 heures du samedi sur le lundi et le vendredi matin

Ainsi l'agence postale serait fermée le samedi et ouverte

- Lundi de 9h à 12h et de 16h à 18h
- Mardi de 10h à 12h et de 16h à 18h
- Mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h
- Jeudi de 10h à 12h et de 16h à 18h
- Vendredi de 9h à 12h et de 16h à 18h

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité,

-de modifier les horaires d'ouverture de l'agence postale communale selon la proposition de Monsieur le Maire à compter du lundi 17 Mars

-d'autoriser Monsieur le Maire en cas de besoin à signer un avenant à la convention initiale avec le groupe la poste

QUESTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET INFORMATIONS DIVERSES

QUESTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Aucune question de la part des conseillers municipaux n'a été déposée dans les délais

INFORMATIONS DIVERSES

1- Lotissement des frênes : parcelles libres

Mr le Maire rappelle que 4 lots à bâtir avaient été réservés par l'AMSOM pour être mis en vente libres de construction

AMSOM HABITAT a fixé les prix de vente des 4 lots comme suit :

	Surface en m2	Cadastre	Prix MEV
Parcelle 1	645	AD 982-955	38 000
Parcelle 2	638	AD 985- 954	41 500
Parcelle 3	637	AD 983-953-979	41 500
Parcelle 4	630	AD 984-980 -952	39 000

L'information sera mise sur nos différents supports pour informer la population et les personnes intéressées.

Madame SANNIER Virginie fait remarquer que le lotissement n'est toujours pas sur le cadastre public, ce qui génère des soucis pour les locataires.

2- Travaux gymnase

La première phase concernant l'amiante a été réalisée la semaine dernière. L'entreprise pour les travaux est programmée pour intervenir à partir de la semaine 12 (entre le 17 et 22 mars) – puis il y aura le nettoyage et la préparation pour le congrès des Anciens Combattants.

Le désamiantage a été réalisé, la commune est en attente de la date précise de début des travaux

Les associations qui bénéficient de créneaux d'utilisation vont être contactées pour la signature d'une convention de mise à disposition de l'équipement communal et devront fournir une attestation d'assurance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 18h42

Le Maire

Jean-Jacques LELEU

La secrétaire

Jennifer LECOMPTE

10